



Règlement du tournoi inter-quartiers Bossonnens, le 22 juin 2014

- 1) Le présent règlement se base sur les statuts et règlements de l'association suisse de football
- 2) Le tournoi inter-quartiers est réservé aux habitants de Bossonnens. Les équipes représentent les différents quartiers de la commune.
- 3) Le tournoi se joue par équipes de 6 joueurs, y compris le gardien.
- 4) Dans cette catégorie, il ne pourra y avoir plus de 2 joueurs licenciés au sein de la même équipe. Sont considérés comme joueurs licenciés, les juniors dès la catégorie de juniors B, ainsi que les actifs et seniors évoluant dans un championnat officiel.
- 5) Le port de souliers de football à crampons n'est pas autorisé.
- 6) La durée des matchs est de 14 minutes, sans changement de camp. Le début et la fin des matchs sont annoncés par le jury.
- 7) La première équipe notée sur le programme, dispose de l'engagement.
- 8) Les changements volants sont autorisés.
- 9) Le hors-jeu ainsi que la passe en retrait au gardien ne seront pas sifflés.
- 10) Un joueur expulsé du terrain, le sera pour tout le tournoi. Il ne pourra pas être remplacé dans le match en cours.
- 11) Un équipe qui ne se présente pas à l'heure pour disputer son match le perd 3-0.
- 12) Le classement des groupes s'effectuera aux points; en cas d'égalité, le résultat de la confrontation directe fera foi, puis la différence de buts et le nombre de buts marqués.
- 13) En cas d'égalité lors des finales, une série de 3 tirs au but est prévue, puis chaque fois une série de 1 tir au but.
- 14) Le FC Bossonnens décline toute responsabilité en cas d'accident avant, pendant et après le tournoi.
- 15) La finance d'inscription de **40.-Fr** sera payée au jury avant le premier match ou un justificatif de paiement sera présenté à ce dernier.
- 16) Toutes les équipes participantes recevront un prix.
- 17) Le jury est habilité à trancher tous les litiges non prévus dans ce règlement.